

18 fév 2011 -11:41

Appartient à Conseil des ministres du 18 février 2011

BERD

Deuxième augmentation générale du capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Deuxième augmentation générale du capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

La Belgique participera à la deuxième augmentation générale du capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Pour ce faire, le ministre des Finances Didier Reynders, également gouverneur de la BERD, déposera à la Banque, à la demande du Conseil des ministres, un instrument de souscription aux 20.529 actions sujettes à appel. Au total, 22.833 actions ont été attribuées à la Belgique. La BERD prendra le solde à sa charge par un transfert des réserves aux fonds propres.

Cette souscription entre dans le cadre de l'augmentation de capital de 10 milliards d'euros décidée par la Banque au printemps 2010 pour faire face aux conséquences de la crise financière. 10 % des actions doivent être libérées par les souscripteurs, mais ce montant de 1 milliard d'euro sera toutefois intégralement couvert par un transfert de réserves.

La BERD a été créée en 1980 afin de contribuer au développement économique et social des pays de l'ancienne Union soviétique et ses pays satellites, par la promotion du secteur privé et l'octroi de financements dans les pays d'opérations qui se sont engagés à promouvoir l'économie de marché, la démocratie et l'Etat de droit.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et
des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>